



Ordonnance de télécom CRTC 2016-486

Version PDF

Ottawa, le 15 décembre 2016

Diverses compagnies – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 496 Modification au Tarif général – Dénormalisation de la plateforme de téléphonie de fibre jusqu'au domicile	12 octobre 2016	20 décembre 2016
Norouestel Inc.	AMT 963 Modification au Tarif général – Service de passerelle Internet par câble sans fil amélioré	1er novembre 2016	1er janvier 2017

2. Aucune intervention relativement aux demandes n'a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale